



# CHANGER D'HORIZON

L'IMPORTANCE DE BIEN S'ASSURER EN PVT



**- Introduction -**

**Kelly : Bienvenue dans cette nouvelle capsule audio du podcast Changer d'horizon, podcast rempli de voyages, de découvertes et d'aventures.**

**Ici, nous sommes tous réunis par cette soif d'explorer le monde et de vivre des expériences inoubliables.**

**Si le site pvtistes.net te partage déjà de nombreux conseils pour une expérience unique grâce au Programme Vacances-Travail, on a eu envie de t'offrir également des recommandations audio que tu vas pouvoir écouter depuis n'importe où.**

**En lançant cet épisode, tu t'apprêtes donc à découvrir une capsule de moins de 10 minutes qui donnera des informations et des tips que l'équipe pvtistes.net considère pertinents afin de t'aider à préparer ton départ ou t'accompagner si tu es en train de vivre cette expérience de vie unique.**

**À tout de suite !**

## - Capsule 10 - L'importance de bien s'assurer en PVT -

La première question qu'on peut se poser c'est : [Pourquoi prendre une assurance ?](#)

Obligatoire pour la quasi-totalité des PVT, l'assurance reste un des éléments les plus importants de la préparation d'un PVT. La sécurité sociale française et la mutuelle belge (pour ne citer que le cas des Français et des Belges) ne vous prennent pas en charge lors de votre séjour en PVT.

Selon votre destination PVT, une preuve d'assurance pourrait vous être demandée dans votre dossier de demande de PVT ou au moment de passer la frontière du pays. Pensez à consulter les tutoriels qui détaillent toutes les demandes de PVT, sur [pvtistes.net](http://pvtistes.net).

L'assurance doit être valide pour toute la durée de votre séjour en PVT. Si vous partez 12 mois, vous devez souscrire 12 mois d'assurance. Si vous ne partez que 6 mois, il est parfois possible de ne s'assurer que pour 6 mois, sauf pour certaines destinations, comme l'Argentine, qui exigent une assurance de 12 mois.

### **Quand faut-il souscrire et quand présenter sa preuve d'assurance ?**

Pour certaines destinations, vous devez fournir votre preuve d'assurance dans le dossier de demande de visa. L'assurance devra donc être souscrite avant de présenter votre demande. C'est le cas par exemple du Brésil, de la Corée du Sud ou de Taïwan.

Pour d'autres, comme le Canada, l'Uruguay et la Nouvelle-Zélande, elle pourrait vous être demandée à votre arrivée dans le pays. Il est impératif d'imprimer votre preuve d'assurance (attestation, contrat) pour passer la frontière.

Pour être valide, l'assurance devra, quoiqu'il en soit, être souscrite avant de quitter le territoire français ou belge, par exemple une ou deux semaines avant votre départ.

### **Le cas particulier du Canada**

Au Canada, la durée de votre assurance conditionne la durée de votre permis de travail. Pour un PVT de 2 ans, les Français doivent impérativement souscrire une assurance de 2 ans. Les Belges qui souhaitent faire un PVT d'un an doivent souscrire une assurance d'un an.

Si vous n'êtes pas sûr de votre projet et que vous optez pour une assurance de 6 mois, en cas de contrôle par un agent, vous obtiendrez un PVT de 6 mois seulement, sans possibilité de le prolonger par la suite. En revanche, avec l'assurance Globe PVT, si vous décidez finalement de rentrer définitivement dans votre pays d'origine plus tôt que prévu, vous pourrez vous faire rembourser les mois non passés sur place, sur preuve de retour définitif (et s'il vous reste au moins 2 mois de contrat). 20 € de frais de dossier seront simplement soustraits de votre remboursement.

**Dans la plupart des cas, l'assurance est obligatoire, quand elle ne l'est pas, elle est TRÈS fortement recommandée.**

Et ce n'est pas pour rien !

Il est utile de rappeler que prendre une assurance peut avant tout vous éviter de grosses dépenses : les frais de santé en Amérique du Nord, en Asie et en Océanie peuvent être extrêmement élevés, et même s'il vous arrive un accident bénin, vous pouvez vite vous retrouver avec une note de médecin très salée. Il est arrivé que des pvtistes aient un accident grave en n'ayant pas d'assurance, et leurs dettes se chiffraient en milliers de dollars. **Il s'agit de votre santé, ne cherchez pas à faire des économies à ce niveau-là.**

### **Et les assurances de carte bancaire ?**

Celles-ci sont rarement adaptées dans le cas d'un PVT. Premièrement parce que l'assurance liée à votre carte est souvent limitée dans le temps, 90 jours, voire 180 jours.

De plus, certaines assurances de carte bancaire n'offrent qu'un remboursement complémentaire, après un remboursement par la sécurité sociale française ou la mutuelle belge, mais en PVT vous n'y avez pas droit. Vous ne pourrez donc pas forcément être remboursé par votre assurance de carte bancaire.

Il faut également faire attention au plafond maximal de remboursements (il est conseillé d'avoir des plafonds très élevés), ainsi qu'aux franchises qui vous seront demandées par votre assurance de carte bancaire. Les plafonds de remboursement des assurances de cartes bancaires sont généralement très bas.

D'autre part, les assurances de carte bancaire prévoient parfois des remboursements seulement dans le cas d'un accident et non d'une maladie). Votre responsabilité civile pourrait également ne pas être couverte dans le cadre du travail (idem, ce n'est pas adapté à un projet de PVT). Dans ces deux cas, ce type d'assurance ne convient pas à un PVT.

Les assurances de carte bancaire sont généralement adaptées pour des voyages touristiques classiques, mais ne le sont pas pour un PVT.

### **Quelle assurance choisir ?**

Vous avez le choix de votre assurance mais vérifiez bien que celle-ci soit adaptée à un projet de PVT.

Voici les questions que vous pouvez vous poser :

- Quelles sont les conditions d'exclusion de l'assurance (sur la maladie, la responsabilité civile, les exclusions générales...) ?
- Mon assurance pourra-t-elle aussi me couvrir si je pars faire un séjour en dehors du pays de mon PVT ?
- Quels sont les montants de remboursement pour tel ou tel point de l'assurance ?
- Ai-je bien compris ce qui me sera remboursé et ce qui ne le sera pas si j'ai un souci de santé ?
- Quelles sont les démarches à effectuer pour obtenir un remboursement ? Sous quels délais je dois les faire ?
- Combien de temps l'assurance me couvre-t-elle ?

Il est important de comprendre que l'assurance PVT prend en charge des soucis de santé qui surviennent pendant le PVT. Si vous avez une maladie chronique par exemple, connue avant le départ, vous ne serez pas couvert pour les soins qui y sont liés.

Pvtistes.net recommande depuis 2005 [l'assurance ACS - Globe PVT](#) qui offre une couverture très complète à un prix raisonnable, tout en proposant un service client de qualité. Vous trouverez de nombreux témoignages de pvtistes sur pvtistes.net et, Globe PVT est très présent sur le forum de pvtistes.net pour répondre à vos questions.

### **Combien ça coûte ?**

Le prix mensuel de l'assurance Globe PVT tourne autour de 30 euros, selon votre destination. Les montants peuvent varier selon votre pays de résidence puisque cela aura un impact [dans le cas d'un rapatriement](#).

C'est un budget à part entière, mais notez que cette dépense est dérisoire comparée aux dépenses liées à la santé dans les pays du PVT.

Nous avons évoqué un prix mensuel mais il faut bien souscrire l'assurance pour la totalité de votre séjour, avant le départ.

À savoir que vous pouvez payer l'assurance Globe PVT en 2, 3 ou 4 fois si vous le souhaitez. Seul le premier paiement doit obligatoirement être effectué avant le départ.

### **Quelques chiffres (faites le calcul, vous allez vite vous apercevoir que votre assurance PVT sera très rapidement rentabilisée...)**

1 passage aux urgences coûte en moyenne 600 euros au Mexique, 595 euros au Canada et 432 euros en Nouvelle-Zélande.

1 consultation chez un médecin généraliste coûte en moyenne 98 euros au Canada, 70 euros en Australie, 50 euros en Argentine.

1 rapatriement coûte entre 3 000 et plusieurs dizaines de milliers d'euros. Parfois plus.

Ces chiffres proviennent d'[1 an d'archives des contrats d'assurance voyage d'ACS](#).

Nous espérons que grâce à cet épisode vous y verrez plus clair sur la question de l'assurance pour profiter de votre PVT en toute sécurité !

**- Conclusion -**

**Kelly : Vous êtes arrivé à la fin de cet épisode et on vous en remercie. Mais attendez, ne partez pas encore !**

**Permettez-nous de vous rappeler à quel point votre soutien compte pour nous. En vous abonnant à notre chaîne de podcast, vous serez les premiers à être informés de chaque nouvel épisode qui sortira et vous ne manquerez plus jamais une minute de notre contenu.**

**Et si vous avez aimé cet épisode, pourquoi ne pas laisser 5 étoiles et 1 commentaire sympa. Vos retours nous inspirent à continuer à créer du contenu avec des pays et des sujets qui vous intéressent.**

**Ça nous aide également à toucher de nouvelles oreilles curieuses. Vous faites partie intégrante de notre communauté, alors s'il vous plaît, prenez une minute pour vous abonner, laissez vos étoiles et écrivez-nous un commentaire.**

**Rendez-vous au prochain épisode et d'ici là on se retrouve sur notre site Internet [pvtistes.net](http://pvtistes.net).**